

Pour contrer la régression sécuritaire, unissons-nous !

→ par Matthieu Bonduelle, secrétaire général du Syndicat de la magistrature



Fichage généralisé, sort indigne fait aux étrangers, droit pénal défiguré... trois facettes de sept années ininterrompues de dérive sécuritaire.

Gérard Lauton : *Datés du 16 octobre (Sainte Edwige...) deux décrets ressuscitent le texte créant Edvige retiré en novembre 2008 suite à une vaste mobilisation... Que faire face à ce fichage ?*

Matthieu Bonduelle : Il est clair que le fichage généralisé de la population est en marche. On le voit déjà avec les fichiers dits « d'antécédents » (STIC, JUDEX, FNAEG...), désormais tentaculaires, incontrôlables, souvent erronés (ex : selon la CNIL, 17 % des fiches du STIC sont à jour !) et déconnectés de leurs finalités initiales. C'est particulièrement net s'agissant du FNAEG, qui concerne les empreintes génétiques : créé en 1998 en vue de conserver le profil des auteurs d'infractions sexuelles, il vise aujourd'hui non seulement les condamnés mais aussi les suspects et dans de très nombreuses affaires puisque 137 infractions sont concernées, à l'exception notable de la plupart des infractions économiques ... Il faut bien comprendre que même des personnes qui ont été innocentées se trouvent dans ces fichiers de suspicion.

Les deux nouveaux décrets EDVIGE s'inscrivent dans ce contexte. Il s'agit notamment de « prévenir les atteintes à la sécurité publique » et donc de fichier des personnes avant tout passage à l'acte, au

mépris de la présomption d'innocence. La mobilisation sans précédent de 2008 a notamment permis d'obtenir le retrait des références à la vie sexuelle et à l'état de santé, ainsi qu'une meilleure traçabilité de l'accès aux données. Mais les mineurs pourront être fichés dès 13 ans, des personnes pourront être fichées parce qu'elles viennent d'une certaine zone géographique et l'appartenance syndicale, mais aussi les opinions politiques, religieuses ou philosophiques pourront justifier qu'une personne ne puisse pas accéder à certains emplois, ce qui n'est pas acceptable en démocratie. Le Syndicat de la magistrature, avec d'autres au sein du collectif « Non à EDVIGE », notamment la FSU, va attaquer ces décrets devant le Conseil d'État.

G.L. : *Plus de 1 000 salariés sans papiers se sont mis en grève pour leur régularisation face aux blocages persistants et à l'arbitraire préfectoral. Comment soutenir cette cause ?*

M.B. : Le collectif « Uni(e)s Contre une Immigration Jetable » (UCIJ), qui

regroupe de nombreuses organisations (notamment le SM et la FSU), travaille sur cette question. Une grande manifestation unitaire aura lieu le 29 novembre à Paris, à l'initiative de ce collectif, pour une politique de l'immigration respectueuse des droits fondamentaux. Le sort indigne que la France réserve aux étrangers doit en effet être considéré

dans son ensemble : politique d'immigration « choisie », quotas d'expulsions, enfermement administratif, opérations policières brutales et se voulant spectaculaires (ex : le « démantèlement » de la « jungle » à Calais), instrumentalisation de la justice (y compris pénale, puisque le seul fait de ne pas avoir de papiers est

un délit), déni ministériel du délit de solidarité ou encore marketing politique autour de « l'identité nationale »... Sur toutes ces questions, le SM se mobilise, notamment au sein

de l'Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Étrangers (ANAFE).

G.L. : *Sous les feux des projecteurs, sont mis en scène des faits divers prétexte à des lois renforcées contre la récidive, les « bandes » ou les mineurs délinquants ... Comment défendre droits et libertés ?*

M.B. : Il est plus que temps de faire le bilan du sarkozysme en matière de lutte contre la délinquance. Ce n'est pas le bilan d'un demi-mandat présidentiel, comme on l'entend ces derniers jours, mais celui d'un septennat ! Il y a en effet une continuité de la politique sécuritaire depuis 2002, quand Nicolas Sarkozy est arrivé au ministère de l'Intérieur avec l'ambition affichée de récupérer les voix du Front National. Cette politique, inspirée par les théories ultra-réactionnaires de la « tolérance zéro » et qui a profondément défiguré notre droit pénal, a fait la démonstration de sa nocivité : la délinquance n'en a pas pâti, nos libertés si. Là encore, des convergences doivent être recherchées. Ce n'est pas seulement l'affaire des juristes ou des défenseurs des droits de l'Homme. L'ensemble du mouvement social doit se saisir de cette question et, bien sûr, les organisations politiques. Cette critique transversale est l'objet du Collectif Liberté Égalité Justice (CLEJ), qui regroupe de nombreuses organisations (partis, associations, syndicats), notamment le SM et la FSU. ●

▼
Démonstration de la nocivité
de cette politique :
la délinquance n'en a pas pâti,
nos libertés si
▲



Avec humanité !!